



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports routiers

Session spéciale

Genève, 27-29 avril 2015

Session spéciale du Groupe de travail des transports routiers sur l'AETR (27 avril) et sur une proposition d'accord multilatéral mondial relatif au transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS) (28-29 avril)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1-2	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	3	2
III. Accord AETR (point 2 de l'ordre du jour)	4-8	2
A. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail	4-5	2
B. Mémoire d'accord reconnaissant le Centre commun de recherche (CCR) en tant qu'autorité responsable de la certification racine et de la certification d'interopérabilité pour les Parties contractantes à l'AETR non membres de l'UE	6	2
C. Proposition d'amendement à l'article 14 de l'AETR	7	3
D. Tachygraphes numériques: coûts d'installation et de maintenance	8	3
IV. Proposition d'accord multilatéral mondial relatif au transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS) (point 3 de l'ordre du jour)	9	3
V. Questions diverses (point 4 de l'ordre du jour)	10-11	3
VI. Adoption des décisions (point 5 de l'ordre du jour)	12	3



I. Participation

1. Le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) a tenu une session spéciale du 27 au 29 avril 2015, à Genève, sous la présidence de M. Roman Symonenko (Ukraine). Y étaient représentés les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants: Azerbaïdjan, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Suède, Suisse et Ukraine.
2. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient aussi représentées: Union internationale des transports routiers (IRU) et Continental Automotive GmbH, cette société étant présente en qualité d'observateur.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

3. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de la session (ECE/TRANS/SC.1/S/395) avec deux ajouts: un exposé de la Commission européenne sur le «Forum du tachygraphe» (art. 43 du Règlement (UE) n° 165/2014) au titre du point 2 a) de l'ordre du jour et les «dates des prochaines sessions du Groupe d'experts de l'AETR» au titre du point 4 de l'ordre du jour.

III. Accord AETR (point 2 de l'ordre du jour)

A. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail

4. Le secrétariat a communiqué des renseignements actualisés au sujet des principales décisions arrêtées par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-dix-septième session, y compris la recommandation visant à proroger «le mandat du Groupe d'experts (...) afin de lui permettre de poursuivre ses travaux», et de la soixante-seizième réunion du Comité exécutif, au cours de laquelle celui-ci avait approuvé la décision du Comité des transports intérieurs. En conséquence, le Groupe d'experts de l'AETR poursuivra ses travaux jusqu'au 30 juin 2017.
5. La Commission européenne a fait un exposé sur la création du «Forum du tachygraphe» (sur la base de l'article 43 du Règlement (UE) n° 165/2014). Elle a invité les Parties contractantes à l'AETR non membres de l'UE et le secrétariat de la CEE à organiser certaines des sessions du Forum en 2016 et au-delà. Le Groupe de travail a souscrit unanimement à la proposition de la Commission européenne visant à tenir certaines des sessions du «Forum du tachygraphe» au secrétariat de la CEE, à Genève, et a invité le secrétariat et la Commission européenne à entamer des discussions à cet effet.

B. Mémoire d'accord reconnaissant le Centre commun de recherche (CCR) en tant qu'autorité responsable de la certification racine et de la certification d'interopérabilité pour les Parties contractantes à l'AETR non membres de l'UE

6. Le Groupe de travail a examiné le texte d'un projet de mémoire d'accord visant à proroger le mémoire d'accord actuel jusqu'au 30 juin 2017. Il a adopté ce projet et a demandé au secrétariat de lui donner sa forme définitive, d'entamer la procédure de signature et d'inscrire le mémoire d'accord signé à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Groupe d'experts de l'AETR (uniquement à titre informatif).

C. Proposition d'amendement à l'article 14 de l'AETR

7. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de la notification dépositaire (C.N136.2015.TREATIES-XII.B.21) contenant une proposition d'amendement à l'article 14 de l'AETR. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a publié cette notification le 18 février 2015 et les Parties contractantes à l'AETR disposent d'un délai de six mois (à compter de cette date) pour l'informer de leur décision.

D. Tachygraphes numériques: coûts d'installation et de maintenance

8. Le Groupe de travail a remercié l'entreprise Continental pour son exposé sur les efforts d'installation et de maintenance des tachygraphes numériques. Le Président du SC.1 a indiqué que la question des coûts d'installation et de maintenance des tachygraphes numériques serait examinée aux sessions à venir du Groupe d'experts de l'AETR.

IV. Proposition d'accord multilatéral mondial relatif au transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS) (point 3 de l'ordre du jour)

9. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen du texte du projet d'accord OmniBUS. Seuls les articles 25 et 30 ainsi que certaines parties de l'annexe VI restent à débattre. Il a été demandé au secrétariat de réviser le texte anglais en vérifiant les renvois à d'autres dispositions et de le faire traduire en français et en russe en vue d'inscrire à l'ordre du jour de la session du SC.1 à venir le document sous sa forme officielle, dans les trois langues officielles de la CEE.

V. Questions diverses

10. Le Groupe de travail a été informé que la prochaine session du SC.1 se tiendrait du 26 octobre à 14 h 30 au 28 octobre 2015, à Genève, et serait précédée d'une réunion du Groupe d'experts de l'AETR, qui se tiendrait le 26 octobre 2015 de 9 h 30 à 12 h 30, également à Genève.

11. Le SC.1 a décidé d'annuler la session du Groupe d'experts de l'AETR qui devait se tenir le 13 juillet 2015.

VI. Adoption des décisions

12. Le Groupe de travail a adopté le rapport de cette session extraordinaire du SC.1.